

L'IMPASSE DU PLURALISME

PÈRE COTTIER*

La situation actuelle est caractérisée par le pluralisme éthique, générateur d'incertitudes et de malaise. L'homme a besoin d'un fondement sûr de son action. La nécessité éthique est celle de l'obligation.

Voici quelques pistes pour sortir de l'impasse.

1. Tout le monde a conscience du *fait éthique* comme dimension de l'action humaine, et ceci antérieurement à l'explication que l'on peut donner de ce fait.

La distinction entre le bien et le mal s'impose par elle-même ; elle est révélatrice d'une instance autonome. Elle n'est pas réductible aux pulsions auxquelles elle s'oppose parfois, ni aux intérêts immédiats qu'elle demande parfois de sacrifier.

2. Au niveau des explications de ce fait, il y a pluralité et divergences :
Référence au bien absolu ou à un ordre des fins, justification par l'intérêt propre (utilitarisme), l'impératif moral serait réductible à des pulsions camouflées, l'impératif s'impose par lui-même, il est auto-justifié, etc.

La philosophie morale examine ces théories de façon critique.

3. Il y a deux problèmes sur lesquels nous pouvons réfléchir :
a) l'activité technique, de plus en plus importante dans notre culture, commande de larges secteurs de l'activité humaine. La raison technique est instrumentale ; les fins étant assignées, on n'a à se préoccuper que des moyens. Il existe une tendance à appliquer ce schéma de la raison technique à l'éthique, alors que l'éthique se place au-delà, touche à la nature humaine elle-même. En effet, une œuvre techniquement parfaite peut être humainement mauvaise.

Il n'est pas indifférent que ce soient des scientifiques qui aient demandé une réflexion sur l'éthique : la bioéthique a été voulue par des biologistes. Car la technique est aveugle, elle est comme une machine privée de guide, il convient de distinguer le projet éthique et le projet technique.

* Maître du Sacré Palais, théologien de la Maison pontificale et Président du Conseil International de Théologie.

b) On ne peut faire du consensus le fondement de la vérité. Ce serait le règne du pragmatisme éthique ; cela voudrait dire que le consensus décide du bien et du mal. Si les droits de l'homme étaient le fruit d'un consensus, cela signifierait qu'on peut les changer, les modifier, alors que c'est presque la seule régulation supérieure qui demeure dans nos sociétés. Cependant, dans le même temps, le dialogue est un vrai progrès. Il convient de distinguer entre le dialogue conçu comme chemin vers la vérité et le dialogue conçu comme échange d'opinions, avec la persuasion que l'esprit de l'homme n'est pas capable d'aller au-delà de l'opinion.

4. Afin de clarifier ces différents problèmes, il faut distinguer entre un certain nombre d'éléments :

a) les degrés d'éthicité : ce qui se présente à la conscience sous forme de loi, peut signifier :

La loi morale ou loi naturelle, comme saint Paul en parle dans l'épître aux Romains, 2, 12-16.

Par exemple, tu ne tueras pas. Tout le monde est d'accord sur cette loi morale. Mais que faire quand on aborde des circonstances particulières et les domaines de l'application de la loi ? Par exemple, que faire quand on est agressé, que faire quand il s'agit d'une légitime défense, etc.

Les règles des mœurs d'une société ; elles ne reflètent pas toujours la loi morale. Elles se modifient avec l'évolution de l'environnement, et l'évolution de la société.

Les lois humaines : elles doivent être en accord avec la loi morale. Elles permettent à la société de fonctionner.

Les lois qui s'appliquent à un groupe particulier, à une profession, elles sont l'objet de la *déontologie* : est-ce que ces lois doivent être édictées par l'Etat, ou par les professions ? Il y a besoin de ces lois pour les médecins, les juristes, les médias, etc.

b) Les lois humaines doivent être accordées à la loi morale. Il faut tenir compte du poids de la moralité, de la vertu. Comme le disait Aristote, le vertueux *vit* la conformité à la loi morale et, en ce sens, devient mesure de la moralité de ses actes.

5) Le consensus peut s'entendre soit du consensus de reconnaissance de la vérité soit du consensus source de la vérité. Dans un premier sens, le consensus est conséquence, dans le second cause de la vérité.

Entre ces deux conceptions, il s'agit de trancher. La réponse détermine le sens du dialogue.

Il est clair que, dans la seconde perspective, la vérité serait laissée à l'arbitraire humain et, à la limite, ce serait la force à décider.

Le dialogue *versus consensum* suppose la reconnaissance de valeurs transcendantes, normatives, reconnues de tous.

Platon et Aristote déjà avaient vu le problème dans leur confrontation avec les Sophistes. Aujourd'hui existent les techniques de persuasion qui font peser une grave menace sur l'adhésion libre et réfléchie.

6. La morale touche aussi les problèmes de justice :

Selon la doctrine de l'Eglise, l'individu humain est une personne. Il existe des droits inhérents à la personne qu'autrui et la société doivent respecter. Chacun a aussi des devoirs, comme ceux de la solidarité. Si tous les individus ont des droits et des devoirs, ils sont égaux. S'ils sont solidaires, c'est aussi parce qu'ils portent une responsabilité vis-à-vis de la société, responsabilité qui demande exercice de l'initiative et protection des faibles.

7. Pour réfléchir à l'éthique, il faut aussi regarder l'articulation entre les exigences des lois particulières et les règles techniques d'une profession : y a-t-il des points de conflit, de tension ? dans ce cas, la déontologie doit permettre d'y répondre. Mais il y a des questions auxquelles on ne peut pas répondre de façon universelle et pour lesquelles il faut quand même trancher, « en équité ».

En conclusion, voici quelques pistes pour la réflexion sur l'éthique et la finance :

— D'abord il faut trouver des règles du jeu communes et acceptées par tous. Cela demande du temps. Eduquer l'humanité aux valeurs de la solidarité.

— Il faut miser sur l'universalité de l'humain, l'authenticité d'une culture se mesure à son ouverture à l'universalité humaine.

— L'acte moral est un acte de responsabilité, mais il convient de définir quelle responsabilité, car on peut être responsable d'actes mauvais : responsable devant la conscience qui nous notifie la loi morale.